



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 42976

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réduction des effectifs dans l'enseignement public. En effet, suite aux coupes budgétaires annoncées par le Gouvernement pour 1997, les écoles françaises vont subir l'année prochaine une perte sèche de 2 900 postes que la baisse démographique ne saurait à elle seule justifier. De plus, entre 15 000 et 20 000 maîtres-auxiliaires se retrouvent au chômage cette année tandis que le nombre de titulaires académiques n'ayant pas de poste fixe passe de 27 000 à 40 000. Ainsi dans l'academie de Lille, 1 300 enseignants vont se retrouver sans emploi. Il lui demande en conséquence de lui faire part de son opinion face à ces mesures qui marquent l'abandon de la priorité qu'avait annoncée le Gouvernement pour l'éducation nationale.

Texte de la réponse

Dans un contexte budgétaire de stabilisation des dépenses publiques, le projet de budget pour 1997 du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche progresse de manière significative ; avec 47 milliards de francs, l'enseignement supérieur voit son budget augmenter de 5,5 % - c'est la plus forte progression de tous les budgets pour l'année 1997 - et les crédits du ministère de l'Éducation nationale augmentent globalement de 2 % avec 324,2 milliards de francs contre 317,8 milliards de francs en 1996. En dépit de ces contraintes, tous les engagements du nouveau contrat pour l'école et de la réforme de l'université seront respectés. Un récent rapport d'étape au Parlement sur l'application du nouveau contrat pour l'école montre que 94 % des crédits de la loi de programmation ont été réalisés avec 2,36 milliards de francs cumulés sur 1995 et 1996. S'agissant des emplois, 85 % des postes programmés sur ces deux années ont été ouverts, soit 4 803 sur 5 643 postes prévus. Ainsi, près de la moitié du total des emplois prévus dans le nouveau contrat pour l'école sont déjà mis en place. Néanmoins, le ministère de l'éducation nationale participe comme les autres ministères à l'effort de vigilance budgétaire. Globalement, le projet de budget pour 1997 prévoit la création de 1 757 emplois de personnels titulaires. Grâce à une meilleure gestion des emplois et des personnels, le fonctionnement du service public d'éducation et les moyens dévolus à l'encadrement et à l'enseignement « devant élèves » ne seront pas mis en cause. De plus, le projet de budget pour 1997 de l'enseignement supérieur prévoit 2 700 créations d'emplois, soit 1 500 emplois d'enseignants et 1 200 emplois d'IATOS, complétés par 300 mises à disposition de fonctionnaires d'administration centrale. Ces créations viennent s'ajouter aux 4 000 créations d'emplois dans l'enseignement supérieur en 1996. Ainsi, au total, sur deux ans, l'enseignement supérieur aura pu bénéficier de 7 000 créations d'emplois, la nation n'ayant jamais consenti à un tel effort dans ce secteur. Dans l'enseignement primaire, la mobilisation des moyens existants, la meilleure gestion des postes et des recrutements, alliées à la baisse démographique constatée (- 59 000 élèves cette année), font que le nombre des classes ouvertes en 1997 sera supérieur à celui constaté pour 1996. Ces nouvelles conditions démographiques et budgétaires permettent aussi de réaliser l'objectif de 25 élèves par classe de maternelle en ZEP à la rentrée 1997, d'augmenter les décharges accordées aux directeurs d'écoles, de développer l'enseignement des langues vivantes et de financer le maintien, pour la quatrième année

consecutive, du moratoire sur la fermeture des classes en milieu rural. Une plus grande attention sera portee aux remplacements, tous effectues par des titulaires. Dans l'enseignement secondaire, les moyens degages permettent de poursuivre la renovation pedagogique du college, tres bien accueillie par la communaute educative et par les eleves (option latin en classe de cinquieme retenue par un eleve sur quatre, etudes dirigees, etc.) et de mettre en place au lycee une ambitieuse reforme de l'orientation afin d'ameliorer la liaison lycee-enseignement superieur. Par ailleurs, 100 nouvelles sections d'apprentissage en lycee professionnel ont ete ouvertes. Le rapprochement des recrutements et des departs effectifs a la retraite - ce qui engendre des economies en nombre de postes de stagiaires (3 175 postes) -, la diminution du nombre d'assistants etrangers, dont les services seront traites differemment, permettent une meilleure gestion des emplois. L'amelioration de l'encadrement est renforcee en outre par l'affectation de 2 200 appeles du contingent supplementaires pour atteindre un effectif total de 4 700. Ce dispositif continue de recevoir, au sein de la communaute educative, un accueil tres favorable. Enfin, le projet de budget pour 1997 prevoit, dans l'enseignement scolaire, la creation de 300 emplois nouveaux au titre de la mise en oeuvre du « plan violence », dont 150 maitres d'internat-surveillants d'externat, 80 de personnels d'education et 20 d'assistance sociale, ce qui contribue a renforcer davantage l'encadrement sanitaire et social des eleves et a accroitre la presence d'adultes dans les etablissements pour mieux prevenir les phenomenes de violence. Enfin, le ministere a engage depuis trois ans un important effort de diminution de l'auxiliariat et de titularisation des maites auxiliaires (4 000 ont ete titularises l'an dernier a l'issue d'un concours specifique). Un autre concours pour les maitres auxiliaires ayant plus de quatre ans d'anciennete sera prochainement organise en application de l'accord signe avec les organisations syndicales le 14 mai 1996. Les efforts tendant a la titularisation des maitres auxiliaires par la voie des concours ont abouti a des resultats significatifs : entre 1990 et 1996 plus de 24 500 maitres auxiliaires ont ainsi obtenu leur titularisation. En ce qui concerne plus particulierement l'academie de Lille, 1 650 maitres auxiliaires ont ete employes comme enseignants depuis la rentree scolaire. De plus, un premier bilan de l'application du protocole d'accord du 21 juillet 1993 montre une efficacite croissante de ces mesures. Ainsi le volume de maitres auxiliaires non reemployes debut octobre est nettement inferieur a celui de l'an dernier a la meme date. Il convient cependant de rappeler que les maitres auxiliaires sont des remplacements dont le nombre croit au cours de l'annee scolaire, en fonction des remplacements a effectuer. De ce point de vue, au niveau national, le nombre de maitres auxiliaires, n'ayant pas ete reemployes a cette date (8 500) est comparable a celui de l'an dernier a la meme epoque.

Données clés

Auteur : [M. Kucheida Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42976

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 25 novembre 1996

Question publiée le : 16 septembre 1996, page 4887

Réponse publiée le : 2 décembre 1996, page 6301